

21 FEV. 2019



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne - Rhône-Alpes

Unité inter-départementale  
Drôme-Ardèche

Cellule 1 - Contrôles techniques et urbanisme

Affaire suivie par :

Christophe BOUILLOUX  
Tél : 04 75 82 76 20  
Courriel : [christophe.bouilloux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christophe.bouilloux@developpement-durable.gouv.fr)

Sylvie ORAND  
Tél : 04 75 82 46 34  
Courriel : [sylvie.orand@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sylvie.orand@developpement-durable.gouv.fr)

Nos réf. : 20190214-LET-DAUR0064AvisPluArreteCrest-vs01.odt

Valence, le

	AD	RES	INFO
Maire			
D.G.S.			
Finances			
Personnel			
Police Municipale			
Economie			
Urbanisme	X		
E.C.A.S.			
Services Techniques			
CCAS			
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13			
14 15 16 17 18 19 20 21 22			X

20 FEV. 2019

114322

Le chef de l'unité inter-départementale

à

Direction Départementale des Territoires de la Drôme  
SATR - Pôle Aménagement  
4 place Laënnec  
BP 1013  
26015 VALENCE CEDEX 9

**OBJET :** *consultation sur le projet du PLU arrêté de la commune de Crest*

**REFER :** *courrier de la mairie de Crest du 02/01/2019*

**P.J. :** *Arrêté ministériel du 18/03/2014 accordant un permis de recherche dit « Val de Drôme » à la société Fonroche Géothermie.*

Par courrier cité en référence, Monsieur l'adjoint au maire de la commune de Crest m'a interrogé sur le projet d'élaboration du PLU de sa commune, arrêté par délibération en date du 17 décembre 2018. J'ai l'honneur de vous informer que ce projet appelle de ma part les observations suivantes :

1.1 Rapport de présentation - Diagnostic territorial et état initial de l'environnement :

Les risques technologiques - Sites et sols pollués et installations de stockage de déchets

Concernant l'inventaire régional historique des anciens sites industriels, la liste de ces sites a récemment été complétée et mise à jour.

Les sites ainsi recensés font l'objet de fiches consultables sur internet à l'adresse suivante : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/basias/donnees/resultats?dept=26&commune=26108#/>

Le secteur de la commune de Crest est concernée par 125 sites.

Par ailleurs, il convient d'indiquer dans une des parties du rapport de présentation / diagnostic territorial et état initial de l'environnement, que la commune de Crest est concernée par le permis de recherche dit de « Val de Drôme » (géothermie à haute température), accordé à la société Fonroche Géothermie par arrêté ministériel du 18/03/2014 pour une durée de cinq ans (voir pièce jointe).

En parallèle, je vous transmets les observations du pôle ouvrages hydrauliques (POH) du service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques, de la DREALARA :

« La représentation des ouvrages hydrauliques de la commune de Crest (digues de la Drôme et de la Saleine, bassins écrêteurs du quartier St Antoine) et des zones inondables potentielles en Q100 est conforme à la connaissance qu'en a POH.

Le projet de PLU n'appelle pas d'observation particulière, en dehors de la limite amont de la digue de la Drôme en rive droite, qui est probablement surestimée. »

Pour la directrice de la DREAL, et par délégation, le  
chef de l'unité inter-départementale Drôme-Ardèche,

*P. i*  
Benoît VALLAT

  
Gilles DEFRAYE

Copie : Mairie de Crest

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 18 mars 2014 accordant un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température dit « Permis de Val de Drôme » à la société Fonroche Géothermie SAS (Ardèche et Drôme)

NOR : DEVR1321601A

Par arrêté du ministre du redressement productif et du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 18 mars 2014, il est accordé à la société Fonroche Géothermie SAS un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température, dit « Permis de Val de Drôme », dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Conformément à l'extrait de carte au 1/100 000 annexé au présent arrêté, le périmètre de ce permis est délimité par les segments de droite joignant les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques exprimées en degrés sexagésimaux, méridien d'origine Greenwich, dans le système national de référence légal (RGF 93).

POINTS	LONGITUDE	LATITUDE
A	04° 50' 41,4"	44° 58' 05,5"
B	05° 01' 53,5"	44° 57' 49,5"
C	05° 00' 46,5"	44° 26' 35,5"
D	04° 35' 45,5"	44° 24' 29,5"
E	04° 39' 05,5"	44° 27' 50"
F	04° 34' 24,4"	44° 27' 49,4"
G	04° 34' 33,9"	44° 32' 19,5"
H	04° 37' 25,1"	44° 32' 16,1"
I	04° 37' 25,7"	44° 33' 18,1"
J	04° 40' 52,1"	44° 33' 13,7"
K	04° 41' 00,5"	44° 35' 59,1"
L	04° 42' 50"	44° 35' 56,1"
M	04° 45' 09,7"	44° 39' 36,2"
N	04° 50' 57,5"	44° 39' 42,2"
O	04° 50' 54,4"	44° 44' 40,1"

Le périmètre ainsi défini englobe une superficie totale d'environ 1 241 km<sup>2</sup> portant sur partie du territoire du département de l'Ardèche (152 km<sup>2</sup>) et du département de la Drôme (1 089 km<sup>2</sup>).

Ce permis est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel de la République française*.

En vue de comparer les dépenses faites à l'engagement financier souscrit soit 10,8 millions d'euros, les dépenses réalisées seront actualisées par application de la formule d'indexation figurant à l'article 44 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 modifié relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain.

Cet extrait sera affiché dans les préfectures des départements de l'Ardèche et de la Drôme. Il sera inséré au recueil des actes administratifs de ces préfectures et publié aux frais de la société Fonroche Géothermie SAS dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le permis.

*Nota.* - Le texte complet de l'arrêté et la carte peuvent être consultés dans les locaux du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, direction de l'énergie (bureau exploration et production des hydrocarbures), Grande Arche, paroi Nord, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes, 69453 Lyon Cedex 06.